



# ses

**Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ)**

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Téléphone : 418 549-8523 Télécopieur : 418 549-9966

ses@lacsq.org

www.sessaguenay.net

3 avril 2019 ■ Vol. 47 # 15

## MOT DE LA PRÉSIDENTE



Comme nous voulions dynamiser notre image et nos communications, nous avons fait appel à une firme pour nous assister dans cette démarche. Donc, la première pièce du puzzle est le nouveau logo. En voici l'interprétation :

trois trombones surmontés de trois cercles créant ainsi

trois personnages. Les trombones peuvent s'attacher les uns aux autres pour former une chaîne représentant la solidarité, la coopération et l'unité. Le cercle est un symbole universel qui symbolise l'union.



**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY (CSQ)**

Les personnages représentent les membres composant le Syndicat, tous égaux, qui s'expriment dans un contexte démocratique. Ces personnages peuvent également représenter les trois ordres d'enseignement : secteurs des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Vous remarquerez également que nous utilisons deux couleurs : le bleu et le vert. Le bleu afin de souligner le lien avec la Fédération (FSE) et la Centrale (CSQ) ainsi que pour conserver notre bleu d'origine. C'est une couleur qui est symbole de vérité, de transparence. Il apporte un côté sérieux et rationnel. L'ajout de la couleur verte fait ressortir la profession enseignante; c'est la couleur de l'espoir. Le bleu foncé mixé au vert apporte une nouvelle dynamique à l'image du Syndicat.

La transition entre l'ancien et le nouveau logo se fera progressivement, c'est-à-dire que nous liquiderons ce que nous avons et, lors de nouvelles commandes, c'est le nouveau logo qui apparaîtra.

Nous ferons un lancement officiel lors de notre party pizza, vers le 5 octobre (journée internationale des enseignants), lors duquel Mme Josée Scalabrini, présidente de la FSE, sera présente avec nous.



Aline Beaudoin, présidente

## **LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, UN PILIER DE LA RÉUSSITE**

La FSE est fière de célébrer la deuxième Semaine de la formation générale des adultes qui se tiendra du 8 au 12 avril 2019. Organisée par la FSE, cette édition se déroulera sous le thème *La FGA, un pilier de la réussite*.

Au cours de cette semaine, des vidéos mettant en vedette des élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires grâce à la FGA seront diffusées sur la page Facebook de la FSE.

Saviez-vous que près de 200 000 personnes fréquentent chaque année la formation générale des adultes dans 200 centres partout au Québec. Chez nous, la fréquentation est d'environ 2 000 élèves qui reçoivent des services dans 2 centres, mais aussi dans divers autres lieux.

Malgré plusieurs obstacles, comme un financement inadéquat, le manque de services aux élèves et des conditions d'enseignement difficiles, les enseignantes et enseignants travaillent d'arrache-pied pour offrir des services de qualité à la population.

Saviez-vous qu'environ 16 % des diplômes et qualifications obtenus au secondaire au Québec l'ont été grâce à l'éducation des adultes. Sur notre territoire, c'est 31 % des qualifications et diplômes qui proviennent de la FGA.

Le SES tient à saluer le travail exceptionnel de nos collègues de la formation générale des adultes. Bravo!

À surveiller...

Afin de souligner la Semaine de la relève syndicale, une soirée sera organisée le jeudi 2 mai prochain. Surveillez vos courriels et le prochain bulletin ICI-SES pour connaître les détails!

# ÉLECTIONS 2019

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 6.6 et 6.7 des statuts et règlements du SES, il y aura élection aux postes suivants du conseil d'administration le 24 mai 2019 :

- Direction secondaire;
- Direction secteur jeunes (2 postes);
- Direction éducation des adultes;
- Direction formation professionnelle.

### ÉLIGIBILITÉ (article 9.2)

- C. Tout membre dispensant des services au secondaire est éligible au poste de directrice ou directeur secondaire.
- D. Tout membre dispensant des services à l'éducation des adultes est éligible au poste de directrice ou directeur de l'éducation des adultes.
- E. Tout membre dispensant des services à la formation professionnelle est éligible au poste de directrice ou directeur de la formation professionnelle.
- F. Tout membre dispensant des services au préscolaire-primaire ou au secondaire est éligible à l'un des trois (3) postes du secteur jeunes.
- G. Tout membre terminant un mandat est éligible à nouveau.

### MISE EN CANDIDATURE (article 9.3)

- A. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.
- B. Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle pose sa candidature, porter le nom et la signature de la personne qui propose ainsi que le nom et la signature de trois (3) autres membres du Syndicat.
- C. Outre la présidence, les signataires doivent provenir du secteur d'enseignement concerné.
- D. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection vingt-et-un (21) jours avant la date prévue de l'élection.
- E. La présidence du comité d'élection informe chaque membre du Syndicat au moins 30 jours avant la tenue de l'élection, de la liste des postes en élection, des procédures et des délais à respecter dans ce processus électoral.
- F. Si à un poste donné, aucune personne n'a rempli de formulaire de mise en candidature dans les délais fixés à l'alinéa (C.), un deuxième processus d'élection s'enclenche au moment jugé opportun par le comité d'élections.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature au bureau du SES ou auprès de la personne déléguée de votre école ou de votre centre. **Vous avez jusqu'au 13 mai 2019 à 16 h pour déposer votre candidature.**

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est un organisme consultatif institué pour collaborer avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Conseil comprend cinq commissions qui représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement. Il peut, en outre, former des comités *ad hoc* pour étudier une question. Cette année encore, le CSE a demandé la collaboration de la FSE en vue de recruter, parmi les membres des syndicats affiliés, des personnes qui pourraient occuper l'un des sièges à titre de membre du Conseil ou de l'une de ses commissions. Ces nominations peuvent se faire à différents moments de l'année, au besoin. Les enseignantes et les enseignants intéressés doivent communiquer avec le SES afin de recevoir les documents à compléter pour poser leur candidature **avant le 19 avril 2019**.

## SÉCURITÉ D'EMPLOI – CALENDRIER 2019

101 <sup>e</sup> journée	Fonctions et responsabilités
23 avril	Estimation clientèle - besoins et excédents
23 avril	Conseil des commissaires, non-renforcements possibles
6 mai	Liste des personnes susceptibles d'être mises en disponibilité ou non rengagées
10 mai	Affichage des postes vacants
16 mai	Liste des enseignantes et enseignants versés au bassin d'affectation
16 mai	La Commission scolaire informe des services éducatifs dispensés (FP et FGA)
23 mai	Bassin d'affectation
28 mai	Conseil des commissaires, non-renforcements et mises en disponibilité
30 mai	Liste des personnes mises en disponibilité ou non rengagées
Avant le 1 <sup>er</sup> juin	Demande de changement champ, de spécialité ou de sous-spécialité
10 juin	Date limite pour demander un mouvement volontaire (FGA)
13 juin	Information sur les changements d'affectation
15 au 30 juin	Répartition des fonctions et responsabilités dans les écoles et les centres
20 juin	Date limite pour demander un mouvement volontaire (Jeunes)
25 juin	Première phase des mouvements volontaires (seulement Jeunes)
1 <sup>er</sup> juillet	Mise à jour de la liste de priorité et des listes de rappel
15 août	Deuxième phase des mouvements volontaires (Jeunes)
16, 19 et 21 août	Engagements pour les postes RTP et les contrats à temps partiel (Jeunes)
Du 16 au 20 août	La Commission scolaire autorise les échanges de poste à poste
12 septembre	Engagements pour petits contrats champs 02 et 03 (Jeunes)